

Daniel Lampart

Premier secrétaire et économiste en chef, Union syndicale suisse (USS), Berne



La numérisation doit servir aux travailleurs

La numérisation fait partie de ces mutations structurelles qui risquent de saper les salaires, les emplois et les conditions de travail. Pour que tous les actifs puissent en profiter, il faut améliorer la protection des travailleurs et développer la formation continue.

La numérisation ne date pas d'hier. La Suisse comptait 1 million de postes informatisés au début des années nonante. Depuis lors, l'informatique et les mégadonnées sont devenues irremplaçables dans bon nombre de branches : banques, assurances, communications, logistique et bien d'autres encore.

Pour la plupart d'entre nous, la numérisation évoque surtout l'informatisation et la robotisation des entreprises, auxquelles s'ajoute l'attribution de tâches à des plateformes Internet («ubérisation», travail collaboratif). Son influence est, pourtant, bien plus vaste. En effet, elle entraîne la délocalisation d'emplois administratifs à l'étranger, permet la croissance du commerce en ligne et déplace les transactions vers le web (ce qui va de pair avec l'augmentation de la publicité sur ce support). Le travail et le temps libre menacent de se mélanger et les tâches de se densifier. Il en résultera plus de stress.

Durant sa longue histoire, l'économie a vu les mutations technologiques s'amplifier, ce qui a globalement bénéficié à la majorité des travailleurs. Ces derniers ont dû s'organiser pour obtenir des salaires et des conditions de travail honorables. Des filières de formation et de perfectionnement sont, en outre, apparues. Enfin, bon nombre d'employeurs ont répondu en assumant leur responsabilité sociale. Ceux qui ont été directement touchés l'ont été, en partie, durement. La vague numérique de la seconde moitié des années nonante a engendré de tristes destins, comme celui de ces vieux employés de bureau qui se sont retrouvés sans emploi pour longtemps. Le recul du chômage, perceptible dès 1997, s'explique par la reprise conjoncturelle et la croissance de l'emploi, mais aussi par l'amélioration des conditions de retraite anticipée pour les travailleurs âgés.

Conventions collectives et formation continue

Aujourd'hui, la situation s'est détériorée. L'emploi stagne et les prestations du deuxième pilier avancent à reculons. Les organes dirigeants des entreprises restent murés dans leur tour d'ivoire. Même des organismes tels que l'Union suisse des arts et métiers ont entrepris de lancer des mots d'ordre pour allonger le temps de travail. Elles veulent ainsi, pour la première fois dans l'histoire économique, empêcher les travailleurs de bénéficier de leur part à la productivité croissante. En clair, il faut rallier toutes les forces des milieux économiques et poli-

tiques pour enrayer les dommages qui pourraient accompagner la numérisation.

La vision des syndicats est simple : la numérisation doit servir aux travailleurs. D'où les revendications suivantes :

1. Il faut réduire le temps de travail et augmenter les salaires pour suivre la croissance de la productivité. Il est également nécessaire de multiplier les conventions collectives fixant des salaires minimaux et de dynamiser les possibilités de formation et de perfectionnement dans des secteurs vulnérables tels que le commerce de détail, le journalisme, les taxis, les assurances et les banques.
2. Il convient de garantir un poste à ceux qui perdent leur emploi, de soutenir activement la recherche d'emploi, de protéger les employés seniors de longue date par une meilleure protection contre le licenciement et d'améliorer les conditions de retraite anticipée.
3. On doit, enfin, multiplier les contrôles visant le travail au noir numérique et les infractions au droit du travail. Il faut également réglementer le travail à domicile et combler les lacunes légales en matière de protection des travailleurs, p. ex. dans les domaines de la santé et des coûts d'équipement ainsi qu'en matière de responsabilité.

Face aux défis de la numérisation, la meilleure réponse consiste à développer tambour battant la formation de base et continue. Les cantons et les employeurs sont appelés à créer et à cofinancer suffisamment d'offres pour les adultes (validation, formation de rattrapage, etc.). Une telle offensive pourrait être financée en imposant le bénéfice des entreprises au niveau nécessaire.